



Syndic s'oppose à l'apposition de ma plaque pro

Par **emmy75**, le **24/10/2009** à **21:51**

Bonjour,

Je suis psychologue, ...je loue un appartement à usage mixte, habitation et professionnel. Mon bailleur a eut l'autorisation verbale de la secrétaire du syndic pour apposer ma plaque pro sur la façade de l'immeuble.

Le syndic a contacté mon bailleur en lui demandant que je retire ma plaque dans les 48H. Je peux cependant apposer celle-ci sur ma porte ! ...et accueillir mes patients.

Le syndic ne souhaite pas convoquer l'assemblée des copropriétaires de manière exceptionnelle. Il m'impose d'attendre la prochaine assemblée qui aura lieu en septembre 2010.

Mon bailleur a signifié au syndic qu'elle était d'accord pour rassembler les propriétaires pour voter cette autorisation.

Le syndic refuse, et ne répond pas au téléphone.

A t-il le droit d'agir de la sorte ?

Merci pour vos réponses.

Emmy.